

CEX 113011751102026
Reçu le 28/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

Etaient présents : CAUVIN Frédéric, GIRARD Claudia, BLANC Vincent, RUFINI Karine, BONDIL Patrick, MORMIN HEZELOT Stellina, SCURI Aymeric, SALARIS Delphine, MEMON Thierry, FERRIGNO Coralie, DUCHENE David, BARLATIER Antoine, APOSTOLO Elisa.

Etaient absents : BLANC Gilles (procuration à Elisa Apostolo).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Karine Rufini, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 02/03/2026 à 29 877,52 €. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

Madame la Maire propose au conseil municipal de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 02/03/2026 soit un montant de 4 481,63 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- Après vote, de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 02/03/2026 pour un montant de 4 481,63 €,
- de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1 en appliquant le taux de 15%,
- d'imputer la dépense au compte 6817 chapitre 68 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Maire
Stéphanie CARLES

La secrétaire de séance
RUFINI Karine



N°35

**DECISION DE
PROVISION POUR
CREANCES
DOUTEUSES SUR LE
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT
POUR 2026**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

21 avril 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 14

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0